



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POITIERS, le 31 juillet 2017

IRRIGATION

**Les mesures de restriction horaires sont modifiées
sur les bassins de la Veude et du Négron**

Les restrictions horaires d'interdiction diurne (de 10h à 19h) du lundi au vendredi sont levées pour les bassins de la Veude et du Négron (Léméré) à compter du 31 juillet 2017. Toutefois, les restrictions horaires du samedi 10h au dimanche 19h sont maintenues.

Rappel : Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe libre destinés à l'irrigation agricole sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %, dans les bassins de la Veude et du Négron, depuis le 21 juin 2017.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 31 juillet 2017 un arrêté dans ce sens.

Contact presse

Isabelle MENARD – Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - isabelle.menard@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.06